

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

---

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 15 septembre 2020 au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, à compter de 18 h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

Cette séance est tenue exceptionnellement en huis clos en vertu de l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux (COVID-19). La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

**Sont présents:**

Monsieur le conseiller Alphée Moreau  
Monsieur le conseiller Laurent Fortin  
Madame la conseillère Julie Jolivette  
Monsieur le conseiller Gilles Bastien  
Monsieur le conseiller Nicolas Malette  
Monsieur le conseiller Raymond Morin  
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon  
Monsieur le conseiller Neil Gagnon  
Monsieur le conseiller Réal Rochon  
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette  
Monsieur le conseiller Robert Bergeron  
Madame la conseillère Carole Robert  
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle  
Madame la conseillère Francine Fortin  
Monsieur le conseiller Ronald Cross  
Monsieur le conseiller Alain Fortin  
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

**Municipalités représentées**

Aumond  
Blue Sea  
Bois-Franc  
Bouchette  
Cayamant  
Déléage  
Denholm  
Egan-Sud  
Gracefield  
Grand-Remous  
Kazabazua  
Low  
Lac Ste-Marie  
Maniwaki  
Messines  
Montcerf-Lytton  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Sont aussi présentes :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Claude-Ann Langevin, directrice des ressources humaines, matérielles et financières, madame Natacha Desjardins, agente de communications et madame Julie Thérien, adjointe au greffe.

---

## OUVERTURE DE LA RENCONTRE

---

**Ouverture de la séance par la préfète**

---

Madame la Préfète déclare la séance ouverte à 18 h 00.

2020-R-AG215

**Nomination de Madame Julie Thérien à titre de secrétaire-trésorière adjointe par intérim**

---

**Considérant** qu'en vertu du Code municipal du Québec, toute municipalité doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et de ses archives, désigné sous le nom de « secrétaire-trésorier » (article 179);

**Considérant** que le Code municipal du Québec prévoit à son article 210 que le secrétaire-trésorier est d'office le directeur général;

**Considérant** la vacance actuelle au poste de directeur général de la MRC et l'absence temporaire de la directrice générale adjointe;

**Considérant** que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite nommer un secrétaire-trésorier adjoint par intérim pour exercer les tâches et responsabilités applicables à un tel poste, ce dernier pouvant exercer tous les devoirs de la charge de secrétaire-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges (article 184 Code municipal du Québec);

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de nommer Mme Julie Thérien à titre de secrétaire-trésorière adjointe par intérim, et ce jusqu'à la nomination d'un directeur général par intérim ou jusqu'au retour de la directrice générale adjointe en poste, selon la plus proche éventualité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-R-AG216**

**Retrait de Monsieur Dominic Lauzon à titre de secrétaire-trésorier adjoint intérimaire**

**Considérant** que le Conseil a résolu de nommer madame Julie Thérien, adjointe au greffe, à titre de secrétaire-trésorière adjointe par intérim par sa résolution 2020-R-AG215;

**Considérant** que monsieur Dominic Lauzon, nommé secrétaire-trésorier adjoint par intérim en vertu de la résolution 2020-R-AG179 et en cumul de ses fonctions régulières, a demandé de cesser d'occuper cette fonction en date du 8 septembre 2020.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de retirer la charge de secrétaire-trésorier adjoint intérimaire à monsieur Dominic Lauzon afin que ce dernier puisse exercer pleinement ses fonctions de directeur de la gestion du territoire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Note au procès-verbal**

Monsieur le conseiller Réal Rochon demande qu'une lettre de remerciement soit envoyée à monsieur Lauzon.

**2020-R-AG217**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 15 septembre 2020**

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Retrait du point 100-3 :  
Mandat à la firme RPGL avocats pour la revue de la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitements des plaintes de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
- Modification au point 400-4 :  
Application et implantation de la compétence de la MRC à l'égard de la collecte des matières résiduelles et embauche d'un chargé de projet

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-R-AG218**

**Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la MRC du 30 juin 2020**

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 30 juin 2020 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-R-AG219**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 18 août 2020**

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2020 soit adopté avec les modifications suivantes :

- Résolution 2020-R-AG190 : ajout de la mention « Adoptée à la majorité »
- Résolution 2020R-AG209 : modification de la résolution afin qu'elle soit non nominative en ce qui a trait au directeur général et secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Note au procès-verbal - Dépôt du rapport d'activités de la préfète – Période du 19 août au 15 septembre 2020**

---

Madame la préfète dépose aux membres du Conseil son rapport d'activité mensuel et les invite à communiquer avec elle pour toute information supplémentaire.

---

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

**2020-R-AG220**

**Modification aux résolutions 2018-R-AG148 et 2017-R-AG107 – Rémunération des élus – Rencontres préalables aux séances ordinaires du Conseil de la MRC**

---

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu de modifier les résolutions 2018-R-AG148 et 2017-R-AG107 afin de confirmer que la rémunération des membres du Conseil de la MRC, pour toute rencontre débutant avant 16 h le jour des séances ordinaires du Conseil, est reconnue comme une participation à un comité Plénier de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-R-AG221**

**Modification à la résolution 2020-R-AG-091 - Autorisation à la direction générale – Mise en œuvre d'un Plan d'action relié à la pandémie de la COVID-19**

---

**Considérant** que la résolution 2020-R-AG091 autorisait la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière, et la préfète à poursuivre la mise en œuvre d'un plan d'action relié à la pandémie de la COVID-19;

**Considérant** la recommandation du Comité d'administration générale du 18 août dernier afin d'ajouter madame la préfète dans ladite résolution;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de modifier les derniers paragraphes de la résolution 2020-R-AG091 par le texte suivant :  
« Il est résolu d'autoriser la directrice générale, ou en son absence la directrice générale adjointe et greffière, et la préfète de la MRC à poursuivre la mise en œuvre un plan d'action relié à la pandémie de la COVID-19, et particulièrement, à décréter toute mesure préventive, de contrôle et exceptionnelle en lien avec les services de la MRC jugés essentiels et qui sont maintenus, l'accès par la population aux services de la MRC, les conditions de travail des membres du personnel de la MRC, la gestion contractuelle et toute autre mesure requise dans les circonstances. Il est également résolu de ratifier toute mesure mise en œuvre à ce jour par la direction générale, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-R-AG222**

**Nomination d'un directeur général par intérim**

---

**Considérant** qu'en vertu du *Code municipal du Québec, chapitre C-27.1*, toute municipalité doit avoir un directeur général, qui en est le fonctionnaire principal;

**Considérant** qu'en vertu du *Code municipal du Québec, chapitre C-27.1*, le directeur général est responsable de l'administration de la municipalité et qu'à cette fin il planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la municipalité, sous l'autorité du conseil ou du comité administratif;

**Considérant** qu'en vertu du *Code municipal du Québec, chapitre C-27.1*, que le directeur général exerce les fonctions prévues à l'article 212 dudit *Code*;

**Considérant** que la directrice générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau a remis sa démission en date du 16 septembre 2020;

**Considérant** l'absence temporaire de la directrice générale adjointe de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite nommer un directeur général par intérim pour la durée des absences susmentionnées en vue de combler lesdites absences et pour exercer les tâches et responsabilités applicables à un tel poste;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que ce conseil autorise madame la préfète Chantal Lamarche monsieur le préfet suppléant Alain Fortin à entreprendre le processus de recrutement d'un directeur général par intérim.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG223

**Autorisation de signature d'une entente – Ressources humaines**

---

**Considérant** la démission de l'employé numéro 558;

**Considérant** la nécessité d'encadrer les termes relatifs cette démission;

**Considérant** que le conseil désire autoriser madame la préfète Chantal Lamarche et monsieur le préfet suppléant Alain Fortin à procéder à la signature de l'entente;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser madame la préfète Chantal Lamarche ainsi que monsieur le préfet suppléant Alain Fortin à signer l'entente intervenue avec l'employé numéro 558.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

---

2020-R-AG224

**Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 19 août au 15 septembre 2020**

---

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques pour la période du 19 août au 15 septembre 2020, totalisant un montant de 564 809,74 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG225

**Prélèvements bancaires – MRC – Période du 19 août au 15 septembre 2020**

---

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 19 août au 15 septembre 2020, totalisant un montant de 329 838,85 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG226

**Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 15 septembre 2020**

---

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 15 septembre 2020 totalisant un montant de 192 149,02 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG227

**Adoption de la liste des comptes fournisseurs TNO au 15 septembre 2020**

---

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Bastien, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs TNO au 15 septembre 2020 totalisant un montant de 947,78 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Certificat de disponibilité des crédits**

Je, soussignée, Claude-Ann Langevin, directrice des ressources matérielles, humaines et financières de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

---

**Claude-Ann Langevin**  
**Directrice des ressources matérielles, humaines et financières**

**2020-R-AG228**

**Abrogation de la résolution 2020-R-AG098 – Autorisation d'emprunt temporaire – Coûts relatifs à la collecte des matières résiduelles organiques (Règlement 2020-344)**

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d'abroger la résolution 2020-R-AG098 autorisant un emprunt temporaire – Coûts relatifs à la collecte des matières résiduelles organiques (Règlement 2020-344).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-R-AG229**

**Autorisation d'emprunt temporaire – Coûts relatifs à la collecte des matières résiduelles organiques (Règlement 2020-346)**

**Considérant** que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté le règlement 2020-346 Modifiant le règlement 2020-344 « Décrétant un emprunt afin de financer certains coûts relatifs à la collecte des matières résiduelles organiques »;

**Considérant** que la MRC doit procéder à des dépenses relatives à la collecte des matières résiduelles organiques, d'une part, et renflouer le fonds d'administration général pour des dépenses déjà encourues relativement au même objet, d'autre part;

**Considérant** que la MRC s'adressera à la Caisse populaire Desjardins de Gracefield afin d'effectuer un emprunt temporaire duquel des versements seront demandés par la directrice des ressources financières, humaines et matérielles de la MRC, Mme Claude-Ann Langevin, ou toute autre personne la remplaçant à ce titre, au fur et à mesure que les dépenses seront engagées.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la direction des ressources financières, humaines et matérielles de la MRC à entreprendre les démarches auprès de la Caisse populaire Desjardins de Gracefield afin d'effectuer tout emprunt temporaire nécessaire aux dépenses relatives à la collecte des matières résiduelles organiques, conformément au règlement 2020-346.

Il est également résolu d'autoriser madame Chantal Lamarche, préfète, ainsi qu'une représentante de la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents requis à ces fins et d'autoriser la directrice des ressources financières, humaines et matérielles, madame Claude-Ann Langevin, ou toute autre personne la remplaçant à ce titre, à demander les versements relatifs à cet emprunt temporaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-R-AG230**

**Abrogation de la résolution 2020-R-AG099 - Autorisation d'emprunt temporaire – Coûts relatifs au traitement par compostage des matières résiduelles organiques (Règlement 2020-345)**

Monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu d'abroger la résolution 2020-R-AG099 autorisant un emprunt temporaire – Coûts relatifs à la collecte des matières résiduelles organiques (Règlement 2020-345).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG231

**Autorisation d'emprunt temporaire – Coûts relatifs au traitement par compostage des matières résiduelles organiques (Règlement 2020-347)**

**Considérant** que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté le règlement 2020-347 Modifiant le règlement 2020-345 « Décrétant un emprunt afin de financer certains coûts relatifs au traitement par compostage des matières résiduelles organiques »;

**Considérant** que la MRC doit procéder à des dépenses relatives au traitement par compostage des matières résiduelles organiques, d'une part, et renflouer le fonds d'administration général pour des dépenses déjà encourues relativement au même objet, d'autre part;

**Considérant** que la MRC s'adressera à la Caisse populaire Desjardins de Gracefield afin d'effectuer un emprunt temporaire duquel des versements seront demandés par la directrice des ressources financières, humaines et matérielles de la MRC, Mme Claude-Ann Langevin, ou toute autre personne la remplaçant à ce titre, au fur et à mesure que les dépenses seront engagées.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la direction des ressources financières, humaines et matérielles de la MRC à entreprendre les démarches auprès de la Caisse populaire Desjardins de Gracefield afin d'effectuer tout emprunt temporaire nécessaire aux dépenses relatives à au traitement par compostage des matières résiduelles organiques, conformément au règlement 2020-347.

Il est également résolu d'autoriser madame Chantal Lamarche, préfète, ainsi qu'une représentante de la direction générale à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents requis à ces fins et d'autoriser la directrice des ressources financières, humaines et matérielles, madame Claude-Ann Langevin, ou toute autre personne la remplaçant à ce titre, à demander les versements relatifs à cet emprunt temporaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL**

---

2020-R-AG232

**Octroi du contrat MRCP-2002 « Travaux d'asphaltage et remplacement d'un ponceau sur la Véloroute des Draveurs »**

**Considérant** la recherche de prix MRCP-2002 « Travaux d'asphaltage et remplacement d'un ponceau sur la Véloroute des Draveurs » lancée par le Service de génie municipal, pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que trois soumissions ont été reçues et ouvertes dans les délais prescrits;

**Considérant** que suite à l'analyse des soumissions, la soumission la plus basse a été trouvée conforme et accompagnée des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

**Considérant** que la recommandation du service de génie municipal de la MRC d'accepter la soumission la plus basse trouvée conforme, soit celle de Eurovia, au montant de 67 306,25 \$ avant les taxes;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat MRCP-2002 « Travaux d'asphaltage et remplacement d'un ponceau sur la Véloroute des Draveurs » à Eurovia, pour un pour un montant de 67 306,25 \$ avant les taxes et autorise le service de génie municipal à réaliser tous les suivis requis par l'octroi de ce contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG233

**Octroi du contrat MRCP-2001 « Réfection de divers tronçons de la Véloroute des Draveurs entre Gracefield et Low »**

**Considérant** la recherche de prix MRCP-2001 « Réfection de divers tronçons de la Véloroute des Draveurs entre Gracefield et Low » lancée par le Service de génie municipal, pour la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que quatre soumissions ont été reçues et ouvertes dans les délais prescrits;

**Considérant** que suite à l'analyse des soumissions, la soumission la plus basse a été trouvée conforme et accompagnée des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

**Considérant** que la recommandation du service de génie municipal de la MRC d'accepter la soumission la plus basse trouvée conforme, soit celle de Carrière Tremblay et Fils, au montant de 249 678,88 \$ avant les taxes;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat MRCP-2001 « Réfection de divers tronçons de la Véloroute des Draveurs entre Gracefield et Low » à Carrière Tremblay et Fils, pour un pour un montant de 249 678,88 \$ avant les taxes et autorise le service de génie municipal à réaliser tous les suivis requis par l'octroi de ce contrat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG234

**Abrogation et remplacement de la résolution 2020-R-AG198 – Octroi de contrat MRCP-1501 - Étude hydraulique et relevé bathymétrique pour le remplacement d'un pont – Nouveau tracé de la Maniwaki-Témiscamingue**

Annulée par  
2020-R-AG254  
20 octobre 2020

**Considérant** l'évaluation d'un nouveau tracé pour le contournement du village de Montcerf-Lytton;

**Considérant** qu'il est nécessaire de comparer les tracés avec les mêmes comparables (informations techniques) afin d'évaluer le tracé optimum;

**Considérant** que les offres de services professionnelles ont été réalisées pour un seul tracé;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'abroger et de remplacer la résolution 2020-R-AG198 et d'autoriser un montant supplémentaire de 8 750 \$ pour inclure le deuxième tracé à l'Étude hydraulique et bathymétrique réalisée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG235

**Abrogation et remplacement de la résolution 2020-R-AG021 – Octroi du contrat MRCP-1501 « Étude de sécurité raccordement de la route Maniwaki-Témiscamingue à la Route 105 » – Nouveau tracé de la Maniwaki-Témiscamingue**

Annulée par  
2020-R-AG255  
20 octobre 2020

**Considérant** l'évaluation d'un nouveau tracé pour le contournement du village de Montcerf-Lytton;

**Considérant** qu'il est nécessaire de comparer les tracés avec les mêmes comparables (informations techniques) afin d'évaluer le tracé optimum;

**Considérant** que les offres de services professionnelles ont été réalisées pour un seul tracé;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'abroger et de remplacer la résolution 2020-R-AG021 et d'autoriser un montant supplémentaire maximal de 14 000 \$ pour inclure le deuxième tracé à l'Étude de sécurité réalisée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG236

**Abrogation et remplacement de la résolution 2019-R-AG217 – Octroi du contrat MRCP-1501 « Réalisation d'une étude écologique » – Nouveau tracé de la Maniwaki-Témiscamingue**

Annulée par  
2020-R-AG256  
20 octobre 2020

**Considérant** l'évaluation d'un nouveau tracé pour le contournement du village de Montcerf-Lytton;

**Considérant** qu'il est nécessaire de comparer les tracés avec les mêmes comparables (informations techniques) afin d'évaluer le tracé optimum;

**Considérant** que les offres de services professionnelles ont été réalisées pour un seul tracé;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'abroger et remplacer la résolution 2019-R-AG217 et d'autoriser un montant supplémentaire de 6 150 \$ pour inclure le deuxième tracé à l'Étude environnementale (écologique) réalisée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

---

2020-R-AG237

**Entérinement – Embauche de M. Boubacar Maiga au poste de coordonnateur en environnement**

**Considérant** la vacance au poste de coordonnateur en environnement;

**Considérant** l'affichage à l'interne réalisé pour le remplacement de ce poste;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entérine l'embauche de M. Boubacar Maiga au poste de coordonnateur en environnement, aux conditions de travail en vigueur à la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## TRANSPORTS ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

---

2020-R-AG238

**Autorisation d'octroi de contrat et autorisation de signatures – Déneigement bretelle d'accès « Le Domaine » - Hiver 2020-2021**

**Considérant** qu'il est nécessaire d'adjuger un contrat relatif au service de déneigement de la bretelle d'accès dite le Domaine située dans les territoires non organisés de la MRC pour la saison hivernale 2020-2021;

**Considérant** que « Loiseille inc. », l'entrepreneur en déneigement de la route nationale 117 pour cette même saison (contrat octroyé par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports) est intéressé et disponible pour le contrat de déneigement de la bretelle d'accès du Domaine par la MRC, au prix soumis de 17 075 \$ (avant taxes);

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale de la MRC à octroyer un contrat à « Loiseille inc. » pour le déneigement de la bretelle d'accès du Domaine, pour la saison hivernale 2020-2021, au prix soumis de 17 075 \$;

Il est de plus résolu que la préfète, Mme Chantal Lamarche, ainsi qu'un membre de la direction générale, soient autorisées à signer le contrat visé pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### Note au procès-verbal

Monsieur le conseiller Laurent Fortin demande si la MRC devra continuer d'entretenir la bretelle d'accès « Le Domaine » quand le projet de Route Maniwaki-Témiscamingue sera réalisé. Des vérifications seront faites, pour un suivi éventuel au Conseil.



---

## HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

---

2020-R-AG239

### Création d'un comité pour le suivi des travaux de construction des installations de compostage à Kazabazua

---

**Considérant** le lancement des travaux d'aménagement au Centre de traitement des boues de fosses septiques pour les opérations de compostage;

**Considérant** les besoins de créer un comité pour assurer un suivi des travaux en cours sur le chantier;

**Considérant** la résolution d'octroi de contrat 2020-R-AG205 qui prévoit l'octroi du contrat aux Entreprises MA-MI inc. pour la construction des infrastructures;

**Considérant** la recommandation du comité de l'environnement, en date de sa séance de travail du 3 septembre 2020, dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le conseil nomme les personnes suivantes au comité de suivi des travaux de construction des installations de compostage :

1. Monsieur Alain Fortin, maire de Montcerf-Lytton
2. Monsieur Robert Bergeron, maire de Kazabazua
3. Monsieur Laurent Fortin, maire de Blue Sea
4. Monsieur Joël Lacroix, coordonnateur du Service de Génie municipal - Chargé de projet - MRCVG
5. Monsieur Benoit Lacaille, contremaître aux opérations - MRCVG
6. Madame Joelle Lafrenière, directrice du Service de l'Hygiène du milieu – Environnement par intérim - MRCVG

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### Note au procès-verbal

---

Monsieur le conseiller Laurent Fortin demande si les rencontres auront lieu sur le site de Kazabazua. Monsieur le conseiller Alain Fortin informe les membres que les rencontres se tiendront à Maniwaki et dépendamment de la construction du site, il pourrait y en avoir à Kazabazua.

2020-R-AG240

### Changement de signataire – Demande de modification au certificat d'autorisation du MELCC

---

**Considérant** la résolution 2020-R-AG018 autorisant Mme Kimberley Mason, directrice du Service de l'Hygiène du milieu – Environnement, à préparer et signer une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

**Considérant** le départ de madame Mason à titre de directrice du Service;

**Considérant** la recommandation du comité de l'environnement en ce sens lors de sa rencontre du 3 septembre 2020.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser monsieur Boubacar Mahamadou Maïga, coordonnateur en environnement, à signer les documents relatifs à la modification du certificat d'autorisation émis par le MELCC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG241

### Demande d'appui du CREDDO – Programme d'économie circulaire Synergie Outaouais

---

**Considérant** le programme Synergie Outaouais mis en place par le Conseil Régional de l'Environnement et du Développement Durable de l'Outaouais (CREDDO) pour le déploiement de l'économie circulaire en Outaouais;

**Considérant** la demande de financement du CREDDO à Recyc-Québec dans le cadre de l'appel de propositions Transition vers l'économie circulaire (APTEC);

**Considérant** que la MRCVG est membre du CREDDO;

**Considérant** la demande d'appui du CREDDO en ce sens;

**Considérant** la recommandation du comité environnement du 3 septembre 2020.

**En conséquence**, madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer le CREDDO dans le déploiement du programme d'économie circulaire Synergie Outaouais et d'autoriser madame Joelle Lafrenière directrice du Service de l'Hygiène du Milieu - Environnement par intérim à signer la lettre d'appui.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2020-R-AG242

**Application et implantation de la compétence de la MRC à l'égard de la collecte des matières résiduelles et embauche d'un chargé de projet**

**Considérant** la création d'un comité ad hoc en environnement, mis en place pour la compétence de la MRC à l'égard de la collecte des matières résiduelles (résolution 2019-R-AG319);

**Considérant** qu'à l'occasion de sa plus récente rencontre tenue en septembre 2020, il a été recommandé par les membres de ce comité de mettre en œuvre les actions relatives à la compétence déclarée par la MRC pour la collecte des matières résiduelles, par son règlement 2019-337;

**Considérant** que le comité ad hoc recommande que les services soient progressivement implantés, en respect des étapes proposées, au cours des deux (2) prochaines années;

**Considérant** qu'il pourrait également être opportun de procéder à l'embauche d'un chargé de projet pour supporter l'équipe du service de l'environnement pour le suivi de ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau que soient mises en œuvre les actions relatives au Règlement 2019-337 « Règlement relatif à la déclaration de compétence de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'égard de la collecte de porte en porte des matières résiduelles, pour toutes les municipalités de son territoire » et que les services en lien avec cette compétence soient progressivement implantés, en respect des étapes proposées, au cours des deux (2) prochaines années.

Il est également résolu d'autoriser la direction générale à procéder à l'embauche d'un chargé de projet pour ce dossier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

---

2020-R-AG243

**Appui au projet d'amélioration et de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau**

**Considérant** le coût du projet présenté par la Maison de la Culture pour l'amélioration et la rénovation de la salle de spectacle à Cité étudiante de la Haute-Gatineau a augmenté de façon significative;

**Considérant** que ce projet entre dans l'une des priorités d'interventions de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** l'organisme a déjà obtenu du financement supplémentaire pour la réalisation de ce projet;

**Considérant** la recommandation unanime des membres du comité d'aménagement et de développement lors de la rencontre tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2020 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Alphée Moreau, propose et il est unanimement résolu que le Conseil de la MRCVG appuie la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau dans la recherche de financement supplémentaire pour le projet d'amélioration et la rénovation de la salle de spectacle à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.

Il est également résolu d'envoyer la présente résolution aux municipalités locales pour appui.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-R-AG244**

**Adoption – Rapport annuel du Fonds de développement des territoires (FDT) 2019-2020**

---

**Considérant** l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* (FDT) intervenue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRC);

**Considérant** qu'entre autres obligations, l'Entente prévoit que la MRC doit adopter le rapport annuel tel que prévu à l'article 20 de l'entente;

**Considérant** que dans le cadre de cette Politique, le rapport annuel doit être diffusé sur le site Web de la MRC et transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à titre informatif;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2020 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC adopte le rapport annuel du Fonds de développement des territoires 2019-2020, pour diffusion sur le site web de la MRC et transmission à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, tel que prévu à l'*Entente relative au Fonds de développement des territoires* intervenue entre le MAMH et la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES**

---

**2020-R-AG245**

**TPI – Autorisation de construction et d'entretien d'un chemin multiusage – # lot 4 991 185 et 4 989 449 du cadastre du Québec (propriété du Gouvernement) municipalité de Blue Sea – Dossier 790273**

---

**Considérant** qu'une demande d'utilisation du territoire public a été présentée par Monsieur Brian Armstrong afin d'obtenir une autorisation de construction et d'entretien d'un chemin multiusage affectant les lots 4 991 185 et 4 989 449 du cadastre du Québec, propriété du Gouvernement, municipalité de Blue Sea;

**Considérant** que la demande d'autorisation de construction et d'entretien d'un chemin multiusage est pour construire un bout de chemin (à l'ouest des lots 4 991 185 et 4 989 449) afin que Monsieur Armstrong puisse se rendre à son terrain lot numéro 4 989 359 du cadastre du Québec situé dans la municipalité de Blue Sea d'une longueur approximative de 100 mètres et d'une largeur maximale de 15 mètres;

**Considérant** la recommandation du comité multiressources, en date de sa rencontre du 31 août 2020.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise le service des terres publiques intramunicipales de la MRCVG à émettre une autorisation de construction et d'entretien d'un chemin multiusage sur les numéros de lot 4 991 185 et 4 989 449, propriété du Gouvernement, municipalité de Blue Sea à Monsieur Brian Armstrong pour la construction d'un bout de chemin d'une longueur d'environ 100 mètres et d'une largeur maximale de 15 mètres afin que monsieur Armstrong puisse se rendre à son terrain lot numéro 4 989 359 du cadastre du Québec, municipalité de Blue Sea, aux conditions prescrites par le service des TPI de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-R-AG246**

**TPI – Autorisation de construction, d'entretien et d'aménagement d'un sentier récréatif (propriété du Gouvernement) municipalité de Blue Sea – Dossier 790274**

---

**Considérant** qu'une demande d'utilisation du territoire public a été présentée par Les Entreprises Carpediem S.E.N.C. (Carpediem Aventures) représentées par madame Vicky

Modifiée par  
2020-R-AG387  
15 décembre 2020

Veilleux afin d'obtenir une autorisation de construction, d'entretien et d'aménagement d'un sentier récréatif (sentier pédestre);

**Considérant** que le sentier récréatif (sentier pédestre) a une longueur approximative de 600 mètres et d'une largeur totale de 1,5 mètres;

**Considérant** que cette autorisation affecte les numéros de lots 4 989 449, 4 989 450, 4 989 357, 4 989 360 et le 4 989 362 du cadastre du Québec, propriété du Gouvernement situé dans la municipalité de Blue Sea;

**Considérant** les obligations du bénéficiaire prévues à l'autorisation qui sera émise par le service des TPI;

**Considérant** la recommandation du comité multiressources, en date de sa rencontre du 31 août 2020.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise le service des terres publiques intramunicipales de la MRCVG à émettre une autorisation de construction, d'entretien et d'aménagement d'un sentier récréatif (sentier pédestre), d'une longueur approximative de 600 mètres et d'une largeur totale de 1,5 mètres affectant les numéros de lots 4 989 449, 4 989 450, 4 989 357, 4 989 360 et le 4 989 362 du cadastre du Québec, propriété du Gouvernement situé dans la municipalité de Blue Sea à Les Entreprises Carpediem S.E.N.C. (Carpediem Aventures) A/S Madame Vicky Veilleux, le tout aux conditions prévues à l'autorisation émise par le service des TPI. Il est également résolu d'autoriser le directeur du service des TPI à signer tout document relatif à cette autorisation, pour et au nom de la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **VARIA POUR INFORMATION**

---

Aucun Varia.

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS ET PARLE AU PUBLIC**

---

Aucune question du public reçue préalablement à la tenue de la présente séance.

---

## **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

**2020-R-AG247**

### **Clôture de la séance**

---

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu de clore la présente séance à 18 h 15.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Chantal Lamarche**  
Préfète

---

**Madame Julie Thérien**  
Secrétaire-trésorière adjointe par intérim

*Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*